



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 15 décembre 2022

## OBJET :

DE-22-12-1-35) RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA SOCIETE ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR - ESPACE RECREA (SAS), DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DU DÔME DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M. LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221215-lmc1H10295H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022  
Date de Publication : 21/12/2022



Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et L1411-3 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L3131-5 ;

Vu la délibération du 29 mars 2017 approuvant le contrat de concession relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique « Dôme de Vincennes » ;

Vu le rapport présenté par la Société Action Développement Loisir – Espace Récréa (SAS), titulaire de la concession de service public du « Dôme de Vincennes », pour l'année 2021 ;

Considérant que le titulaire d'un contrat de concession doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services afin de permettre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Après examen du rapport par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 6 décembre 2022 ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 08 décembre 2022,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Dôme, centre aquatique de Vincennes, transmis par la Société Action Développement Loisir – Espace Récréa (SAS) pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221215-lmc1H10295H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2022 Date de Publication : 21/12/2022
--